



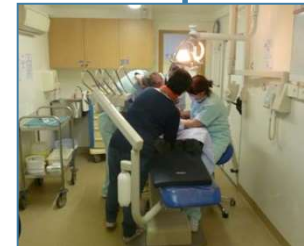
Réseau Santé  
Bucco-Dentaire  
&  
Handicap  
Rhône-Alpes

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

*Téléconférence - Jeudi 04 juin 2020*

## PRESENTATION DU RAPPORT MORAL ET ASSOCIATIF 2019

*par Mme Elisabeth CHAMBERT, Présidente*



## RAPPORT MORAL ET ASSOCIATIF

### Comment ne pas dire un mot sur le contexte actuel...

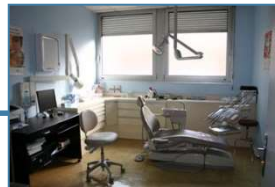
Décision de l'ARS d'arrêter les activités dans les établissements médico-sociaux.  
Décisions des Directions hospitalières d'arrêter toute activité programmée non urgente pour se concentrer sur la gestion de la crise sanitaire.

Une activité pratiquement arrêtée pendant 2,5 mois.  
Continuité de la gestion des urgences et même de patients éligibles non adhérents.  
Quelques blocs opératoires assurés.

Des incidences à court / moyen terme sur l'atteinte des objectifs, sur les budgets alloués.

Il faut maintenant réapprendre à fonctionner dans ce nouveau contexte.

Pas d'inquiétude à ce stade sur la pérennité de l'activité du Réseau.



## RAPPORT MORAL ET ASSOCIATIF

2019 était encore **une année de travail intense** qui a permis de dépasser les objectifs.  
Près de 5 000 patients ont été suivis dans le Réseau (+10%).

**Une demande très importante** des établissements et des patients.

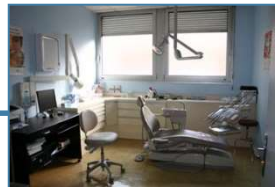
**Une association qui grandit** de plus en plus : 905 membres en 2019 (+1%).

137 chirurgiens dentistes - 742 usagers - 20 étab. médico-sociaux - 6 étab. de santé  
Merci à M. Michel Royannais qui a administré toutes les adhésions 2019 et qui est décédé en début d'année.

**Un soutien institutionnel fort** de l'ARS : financement + 8% (+130k€).

**Des acteurs toujours très engagés** dans les prises en charge et les formations.

**Des avancées exceptionnelles** dans la reconnaissance des droits des personnes à besoins spécifiques avec la mise en place de nouveaux modes de tarification plus adaptés.



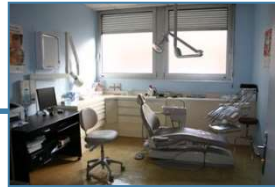
## RAPPORT MORAL ET ASSOCIATIF

**Reconnaissance financière de la spécificité du public du Réseau dans la prise en charge bucco-dentaire de droit commun** actée par la Convention dentaire :

**Public éligible** : patients atteints « d'handicap physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère, d'un polyhandicap et possédant au moins un score modéré ou majeur lors du remplissage de l'échelle APECS ». Cette échelle remplace définitivement la référence à l'AAEH et PCH. => **97% des patients du Réseau sont éligibles.**

### 3 nouveautés dans la nomenclature :

- Supplément de 100€ (prise en charge 100% AMO), applicable aux actes techniques
- Supplément de 200€ (prise en charge 100% AMO) applicable à certains actes techniques réalisés en 2 séances ou plus
- Consultation bucco-dentaire complexe de 46€ : 70% AMO/30%AMC.



## RAPPORT MORAL ET ASSOCIATIF

**Le Réseau a été particulièrement moteur dans cette évolution en participant à une enquête nationale :**

Près de 1000 questionnaires administrés en 2 mois par 24 chirurgiens dentistes libéraux, salariés et hospitaliers dans les consultations du Réseau, les cabinets libéraux, d'autres consultations dédiées (Handiconsult).

### Résultats

Amélioration de la connaissance des spécificités des patients du Réseau.

Analyse des freins à la mise en œuvre des majorations dans la première version de la convention (critères AEEH / PCH) et mise en évidence de l'éviction des personnes les plus en difficulté.

**Transmission des résultats au niveau national => révision des critères par l'AM.**



# VOTE

---

Mise au vote du rapport moral et associatif.

